

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE CHEMIN DES BOURDETTES ET LA RUE JEAN JAURES

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de madame SIDOINE et de monsieur BONZOM en date du 03 mai 2023,

Considérant que pour permettre des travaux de rénovation de façade et assurer la sécurité des personnes chargées de sa réalisation et les usagers du trottoir, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

#### A R R E T E

**Article 1 :** L'occupation du domaine public sera autorisée à hauteur de l'intersection entre le n°1 chemin des Bourdettes et le n°6 rue Jean Jaurès. Le cheminement des piétons sera aménagé de façon à maintenir la continuité de leur passage.

Cette réglementation est applicable du vendredi 05 mai 2023, 08 heures au samedi 20 mai 2023, 19 heures.

**Article 2 :** L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est l'entreprise ALEX FACADES, 41 bis chemin de L'Ousse, 31600 MURET.

**Article 3 :** La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur zone est à la charge de l'entreprise mandatée.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 04 mai 2023

Le Maire

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

**MAIRIE :** place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

**ADRESSE POSTALE :** CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX